



Confédération Nationale du Logement
Fédération C.N.L. du Val-de-Marne

Communiqué de presse 2015-3 (29 janvier 2015)

La loi « Macron » favorise la spéculation immobilière !

Le projet de loi *pour la croissance et l'activité économique* dite loi « Macron », qui est actuellement en discussion à l'Assemblée Nationale, détricote, dans son article 25, les avantages obtenus par les locataires dans la loi Alur en réduisant les délais à l'encontre d'un congé pour vente ou suite à une vente à la découpe.

Le congé pour vente autorise le bailleur à expulser son locataire afin de vendre le logement plus cher permettant la spéculation immobilière et la flambée des prix et des loyers.

L'article 25 prévoit de revenir sur la loi Alur (réduction de la durée minimale interdisant le congé) prétextant que cela empêchait des investisseurs de revenir sur le marché du logement social !

La Fédération CNL du Val-de-Marne se mobilise contre cette régression pour les locataires et refuse cette mesure inique, uniquement favorable aux opérateurs marchands de biens.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige l'abrogation de ce congé pour vente ; abrogation qui, d'ailleurs, n'empêcherait pas le propriétaire de vendre son logement tout en gardant le locataire en place.

La Fédération CNL du Val-de-Marne exige :

- l'abrogation de la loi M.O.L.L.E. dite loi Boutin,
- l'application des 25% de logements sociaux de la loi SRU dans toutes les villes du département et de pénaliser d'inéligibilité les maires non respectueux de cet engagement,
- un véritable service public du logement au niveau national et départemental,
- un vrai blocage puis une baisse des loyers et des charges qui alourdissent le budget des familles,
- la construction de 10 000 logements sociaux par an dans le département et la rénovation des 20 000 logements indignes du département,
- le développement des transports publics et des bassins d'emplois sur le département afin de réduire la densification urbaine.